

DECRET N° 85/752 DU 1er /6/85

portant nomination de Monsieur MANGOUTA
Robert Paul en qualité de Directeur Général
de l'Office National d'Importation et de vente
de Viande en gros (ONIVEG).

PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispo-
sitions de la Constitution ;

Vu la loi 13/81 du 14 Mars 1981, instituant la charte des Entre-
prises d'Etat ;

Vu la loi n° 54/83 du 8 Juillet 1983 instituant l'Entreprise Pilo-
te d'Etat et complétant la loi 13/81 du 14 mars 1981 susvisé ;

Vu le Décret n° 75/470 du 29 Octobre 1975 portant création de
l'ONIVEG ;

Vu le Décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonc-
tion allouées à certains responsables Administratifs ;

Vu le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le Décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux Interims des M
Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur MANGOUTA Robert Paul, Ingénieur Statisticien est nommé
Directeur Général de l'Office National d'Importation et de Vente de Viande en
Gros (ONIVEG).

.../...

Article 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par l'ONIVSS qui est en outre redevable envers le trésor public de la Contribution patronale pour la Constitution de ses droits à pension.

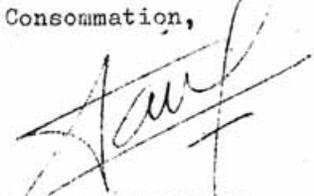
Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er JUIL 1985

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre du Commerce et de
la Consommation,


Ambroise GAMBOUELE.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,

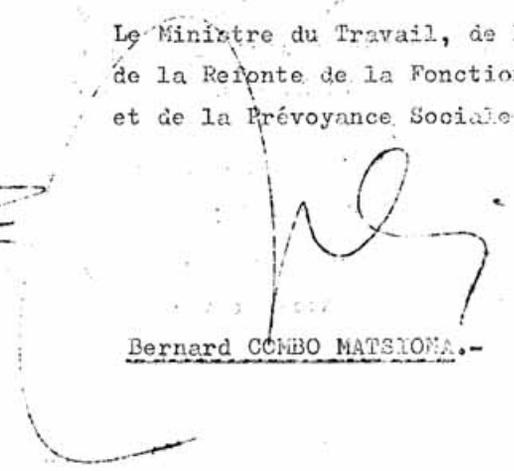

Itihi OSSETOUMBA-LEROUNDZOU.-


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre,


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Reforme de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIOMA.-